



Sainte-Florine, le 28 août 2024,

COPIE

Mesdames et Messieurs
les Parents d'élèves

Ref. : RF/GR 162-2024

Objet : Restauration scolaire – Rentrée scolaire 2024

Mesdames et Messieurs,

La commune assure un service de restauration scolaire afin de faciliter la vie des familles avec plus de 17 000 repas préparés et servis sur une année scolaire. Pour que ce service soit de qualité, cela demande à tous, personnel, prestataires, parents et enfants de respecter certains principes de fonctionnement.

La gestion des inscriptions

La mise en place du portail famille pour la restauration scolaire donne pleine satisfaction, bien que certains parents aient essayé quelques désagréments :

- Afin de bien dimensionner le nombre de repas et optimiser les coûts, **il reste essentiel que vous inscrivez votre enfant au plus tard le jour même du repas avant 8h30.**

Pour la semaine de rentrée il vous est demandé d'inscrire votre enfant autant que possible avant le dimanche 25 août afin de permettre au cuisinier de prévoir son approvisionnement de rentrée.

- **L'annulation d'un repas** reste maintenue jusqu'à 8h30 le jour même du repas ; à défaut le repas sera facturé, car il sera préparé même si l'enfant n'est pas venu à l'école quelle qu'en soit la cause (sauf jours de grève ou absence d'enseignant non remplacé).

- En cas de constat de la présence d'un enfant non inscrit au restaurant scolaire lors de l'installation des enfants en salle, mes services seront amenés à appeler le ou les responsables de l'enfant à votre domicile, sur mobile ou lieu de travail afin que vous veniez chercher votre enfant pour le faire manger. A défaut le repas sera facturé avec une majoration de 5€ en plus du prix du repas de 3,45 € en 2024.

Je vous remercie donc d'anticiper les inscriptions sur le portail famille (<https://cc-auzon.portail-familles.app/>) et les services administratifs de la mairie sont à votre disposition si vous débutez en la matière. Un document d'aide peut vous être remis sur demande.

Le règlement intérieur

Il doit être signé par vos soins et retourné à l'enseignant de votre enfant **avant le vendredi 20 septembre.** Je profite de cette occasion pour rappeler l'importance de la pause méridienne qui est pour l'enfant un temps pour se nourrir, mais aussi pour se détendre en toute convivialité.

Confirmation du mode self

La problématique du bruit en restauration scolaire est fréquente dans beaucoup d'écoles et c'était le cas à Sainte-Florine.

Avec l'appui d'une formatrice pendant 2 jours en novembre 2023 pour 12 agents, sur site, c'est toute l'organisation qui a été modifiée à titre expérimentale depuis. Sans entrer dans les détails la démarche a consisté à « casser » l'effet de groupe d'une part en limitant le nombre d'enfants déjeunant simultanément

et en rendant l'enfant actif par un self participatif. En petit groupe et actif, l'enfant mange à son rythme dans une ambiance non stressante.

Seules quelques enfants ne mangeaient pas à leur rythme dans un des 3 réfectoires en raison du service des élèves de la MFR qui suivait. Une réorganisation des espaces devrait supprimer cette contrainte dès cette année scolaire.

Par ailleurs et avec le souci d'une continuité éducative, ces principes ne s'appliquent naturellement pas de la même façon selon le niveau d'autonomie des enfants en maternelle.

Je vous prie de croire, Mesdames et Messieurs, à l'assurance de mes sentiments les plus cordiaux.



Pour le Maire Raymond FOURET
et par délégation

Marie-Jo ENTRADAS, adjointe

Document joint : - Règlement intérieur 2023/2024 du Restaurant scolaire de Sainte-Florine
- Coupon d'accusé de réception du Règlement Intérieur